

Séminaire annuel de l'ECRI avec
les organismes de promotion de l'égalité
**Agir ensemble pour promouvoir et protéger
les droits humains des personnes LGBTI**



18 octobre 2021

NOTE CONCEPTUELLE

Séminaire annuel de l'ECRI avec
les organismes de promotion de l'égalité

**Agir ensemble pour promouvoir et protéger
les droits humains des personnes LGBTI**

NOTE CONCEPTUELLE

Contents

1. CONTEXTE	4
2. OBJECTIFS DE LA RÉUNION ANNUELLE DE 2021 AVEC LES ORGANISMES DE PROMOTION DE L'ÉGALITÉ	5
3. STRUCTURE DE LA RÉUNION	6
4. PARTICIPANTS	7
5. INTERVENANTS	7

1. Contexte

Depuis l'adoption en 2010 de la Recommandation CM/Rec (2010)5 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, le respect des droits humains des personnes LGBTI, a sensiblement progressé en Europe, s'agissant notamment de questions centrales comme le droit au partenariat civil enregistré ou au mariage et à l'adoption, et de la lutte contre la discrimination dans l'emploi, la santé et d'autres domaines importants. Ces dernières années néanmoins, le respect des droits des personnes LGBTI a nettement reculé dans un certain nombre d'États européens¹, souvent sous l'effet des propos haineux tenus par certains responsables politiques populistes.

L'ECRI s'efforce de remédier à l'intolérance et à la discrimination envers les personnes LGBTI dans le cadre de ses activités de monitoring par pays depuis 2013, année où elle a entamé son cinquième cycle de monitoring par pays. Le 1er mars 2021, elle a publié une fiche thématique² comprenant des recommandations essentielles sur la manière de mettre fin aux politiques et aux pratiques pouvant conduire à l'intolérance et à la discrimination envers les personnes LGBTI. Cette fiche résume les recommandations qu'elle a formulées dans ses rapports de monitoring par pays³ et souligne, comme l'indique sa Recommandation de politique générale no 2 (révisée) sur les organismes de promotion de l'égalité chargés de lutter contre le racisme et l'intolérance au niveau national⁴, que le mandat des organismes de promotion de l'égalité devrait couvrir l'intolérance et les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et les caractéristiques sexuelles.

1 Voir le rapport annuel 2020 de l'ECRI disponible à l'adresse suivante : <https://rm.coe.int/rapport-annuel-sur-les-activites-de-l-ecri-en-2020/1680a1cd5a>

2 Disponible à l'adresse suivante : <https://rm.coe.int/fiche-thematique-de-l-ecri-sur-les-questions-relatives-aux-personnes-l/1680a1960b>

3 Ces recommandations portent sur des aspects comme la législation, la collecte de données et la recherche, la sensibilisation, l'éducation et la formation, les mesures de protection des victimes LGBTI de discrimination ou d'intolérance ainsi que sur la coopération entre les acteurs concernés pour garantir le respect des droits humains des personnes LGBTI

4 Disponible à l'adresse suivante : Recommandation de politique générale no 2 de l'ECRI révisée (coe.int)



2. Objectifs de la réunion annuelle de 2021 avec les organismes de promotion de l'égalité

En plus de permettre un échange de bonnes pratiques entre l'ECRI, les organismes de promotion de l'égalité et les autres parties prenantes jouant un rôle central dans ce domaine, dont les entités compétentes d'autres organisations internationales et d'organisations de la société civile, le séminaire sera l'occasion pour les participants de discuter de la manière de tirer le meilleur parti des partenariats entre les acteurs susmentionnés dans l'intérêt des droits humains des personnes LGBTI. Il devrait aussi, et c'est important, fournir des éléments utiles pour l'élaboration future d'une recommandation de politique générale de l'ECRI sur les questions relatives aux personnes LGBTI, comme le prévoit la feuille de route de 2019 de l'ECRI vers l'égalité effective⁵. Il offrira aux organismes de promotion de l'égalité une occasion unique d'imprimer leur marque dans l'élaboration de cet important instrument à venir sur les normes de l'ECRI dans le domaine des droits humains des personnes LGBTI.

5 <https://rm.coe.int/ecri-feuille-de-route-version-finale/168097e13c>

3. Structure de la réunion

Le séminaire annuel comprendra trois séances de fond : I. Cadres stratégique et juridique, II. Prévention et III. Protection et poursuites.

La première séance portera notamment sur l'évolution des politiques et des législations nationales qui présentent une importance particulière pour les droits humains des personnes LGBTI, dont les droits de conclure un partenariat civil ou de se marier ou encore d'adopter des enfants, l'accès à la santé, à l'éducation, à l'emploi et au logement, la protection contre le discours de haine et la violence et contre les interventions chirurgicales qui ne sont pas nécessaires sur les personnes intersexuées. Le rôle des ONG et d'autres parties prenantes en tant que partenaires devant être consultés dans le cadre des processus législatifs pertinents et dans le contexte de l'élaboration et de l'évaluation des politiques sera aussi examiné.

La deuxième séance traitera des moyens d'action des organismes de promotion de l'égalité et des autres parties prenantes, tant du secteur public que de la société civile, pour prévenir la discrimination et l'intolérance à l'égard des personnes LGBTI. Elle sera axée sur des questions comme la sensibilisation, la prévention dans et par l'éducation, la formation des professionnels concernés et la participation des médias.

La troisième séance sera consacrée à l'examen de la manière dont les droits humains des personnes LGBTI garantis par la loi sont protégés dans la pratique dans des domaines comme la santé, l'emploi, le logement, le droit au respect de la vie familiale et de la vie privée ainsi que la liberté d'expression et de réunion. Elle abordera le rôle des organismes de promotion de l'égalité dans le traitement des plaintes pour discrimination envers des personnes LGBTI et/ou leurs représentants, par exemple dans le cadre d'actions en justice stratégiques, tant au niveau national qu'à celui de la Cour européenne des droits de l'homme. Le rôle d'autres services d'aide, tels que les lignes d'assistance téléphonique offrant par exemple un soutien psychologique et juridique, parfois fournis par des ONG, sera aussi examiné. Des études d'affaires portées devant la Cour européenne des droits de l'homme et, pour ce qui est des poursuites visant des discours de haine constitutifs d'infractions pénales et d'autres infractions pénales motivées par la haine, ainsi que des affaires pénales portées devant les tribunaux internes, seront présentées.

4. Participants

Seront invités les membres de l'ECRI, les responsables et les points focaux LGBTI des organismes de promotion de l'égalité et de certaines institutions nationales des droits de l'homme des États membres du Conseil de l'Europe, dont des organisations faitières, ainsi que les représentants des principales organisations de la société civile actives dans le domaine des droits humains des personnes LGBTI. Des représentants d'autres organisations internationales partenaires concernées par ces droits humains seront aussi conviés ainsi que des représentants du monde universitaire et d'autres instances du Conseil de l'Europe.

5. Intervenants

Parmi les intervenants prévus qui partageront leurs idées et leurs expériences lors de l'ouverture et des trois séances de fond du séminaire figureront, outre des membres de l'ECRI et des représentants des organismes de promotion de l'égalité, des partenaires internationaux, des universitaires et des ONG concernés par l'accompagnement des victimes LGBTI de discrimination et d'intolérance ainsi que des victimes dont les droits humains n'ont pas été respectés ou qui ont été manifestement maltraitées. Les victimes, y compris les parties ayant obtenu gain de cause dans des procédures judiciaires au niveau national ou dans des affaires examinées par la Cour européenne des droits de l'homme, feront part de leur vécu.

Des représentants d'institutions nationales indépendantes associées à l'élaboration de lois thématiques ou à l'application de lois touchant aux droits humains des personnes LGBTI partageront aussi leurs points de vue et l'expérience qu'ils ont acquise dans le cadre de leur profession, de même qu'un représentant de la Cour européenne des droits de l'homme. Les difficultés auxquelles sont confrontés les groupes particulièrement vulnérables de personnes LGBTI, comme les demandeurs d'asile ou les victimes de discrimination croisée, seront aussi examinées. Pour finir, des exemples de projets de renforcement des capacités exécutés par l'Unité orientation sexuelle et identité de genre du Conseil de l'Europe seront donnés.

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) est une instance unique de suivi dans le domaine des droits de l'homme, spécialisée dans les questions de lutte contre le racisme, la discrimination (au motif de la « race », de l'origine ethnique/nationale, de la couleur, de la nationalité, de la religion, de la langue, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre), la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance en Europe.

L'ECRI a été créée en 1993 par le premier Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe et est devenue opérationnelle en 1994. Alors que l'ECRI marque ses 25 ans de lutte contre le racisme et l'intolérance, les tendances actuelles montrent que ces problèmes persistent encore dans les sociétés européennes et qu'il convient de redoubler d'efforts pour les surmonter.

L'ECRI se compose de 47 membres désignés sur des critères d'indépendance, d'impartialité, d'autorité morale et d'expertise dans le traitement des questions relatives au racisme, à la discrimination, à la xénophobie, à l'antisémitisme et à l'intolérance. Chaque État membre du Conseil de l'Europe désigne une personne pour siéger au sein de l'ECRI.

Secrétariat de l'ECRI

Direction générale de la démocratie Conseil de l'Europe
F - 67075 STRASBOURG Cedex
Tél. : +33 (0) 3 90 21 46 62
Courriel : ecri@coe.int
Twitter: @ECRI_CoE

Visitez notre site web :
www.coe.int/ecri

FRA

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont 28 sont également membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œ

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE